

REGLEMENT DU CONCOURS DE CRECHES PROVENÇALES:

- Habiter le quartier du CIQ de la Treille et des hameaux avoisinants,
- S'inscrire avant le 24 décembre : soit par courrier au CMA Broquier , 4 Impasse Gérard Paradiso, soit par téléphone au 06 52 54 90 42 soit par mail : ciqlatreille@orange.fr
- Les Crèches seront notées selon les critères de la crèche provençale : aspect général, personnages, support, mobilier, accessoires...
- Chaque participant devra accueillir la visite du Jury entre le 26 décembre 2019 et le 15 janvier 2020 : vous serez avisé personnellement de la date et l'heure de la visite
- La remise des prix aura lieu le dimanche 26 janvier 2020 pendant l'entracte du loto du Ciq